

Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **LXBEL102**
Durée : **6 heures**
Dernière mise à jour : **23/09/2025**

LE CONTRÔLE URSSAF

Direction scientifique

Cabinet Dairia Avocats

Notions et questions abordées

Le contrôle URSSAF présente de nombreux aspects techniques qui sont souvent difficiles à appréhender. Par ailleurs, les inspecteurs du recouvrement disposent d'une formation solide et d'outils pour gérer les contrôles dont ils ont la charge.

Dans ce cadre, face à l'exigence et à la technicité de cette matière, la présente formation prend le parti, au-delà des apports des différentes réformes intervenues en matière de contrôle URSSAF, de délivrer un enseignement pratique et global autour du contrôle URSSAF, en octroyant une place importante et nécessaire aux documents pratiques.

La formation Lexlearning « **Le contrôle URSSAF** » fournit aux professionnels du droit les outils, pour comprendre et intégrer dans leur pratique future, le contrôle URSSAF.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser dans son ensemble la procédure de contrôle URSSAF
- Être capable d'accompagner un client dans le cadre d'une procédure de contrôle URSSAF
- Identifier les risques principaux afin de les anticiper et de minimiser les éventuels contrôles

Programme

- Thème n° 1 - Le déclenchement du contrôle
- Thème n° 2 - Les différents types de contrôle comptable d'assiette
- Thème n° 3 - Les méthodes d'évaluation de l'assiette des cotisations
- Thème n° 4 - La clôture du contrôle et la lettre d'observations
- Thème n° 5 - Les échanges contradictoires avec l'inspecteur du recouvrement
- Thème n° 6 - La mise en demeure
- Thème n° 7 - La confirmation des observations pour l'avenir
- Thème n° 8 - La contrainte
- Thème n° 9 - La contestation du redressement devant la CRA
- Thème n° 10 - La contestation du redressement devant le TGI pôle social
- Thème n° 11 - Les majorations et pénalités de retard
- Thème n° 12 - Négocier avec l'URSSAF

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordant au travers de différents supports le contrôle URSSAF : vidéo introductive, tests de positionnement, actualités du thème, supports de cours commentés, synthèses des notions essentielles et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis

À qui s'adresse cette formation ?

RH, RRH, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, responsables paie, gestionnaires paie, experts-comptables, avocats, juristes d'entreprise, trésoriers du CSE.

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

LE REFUS DE RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL : INCIDENCES

Direction scientifique

Julien PRIGENT,
Avocat

Notions et questions abordées

Le droit au renouvellement est la pierre d'achoppement du statut des baux commerciaux. Le bail commercial ne prend pas automatiquement fin à l'expiration de la période contractuelle puisque le bail ne cesse que par l'effet d'un congé. À défaut d'une manifestation de volonté émanant de l'une ou de l'autre des parties, le bail arrivé à son terme se poursuit par tacite prolongation. L'absence de congé ne constitue pas nécessairement un avantage pour le preneur, car le bail renouvelé par tacite prolongation n'a ni la stabilité ni la durée d'un bail écrit. Il est donc préférable, pour le locataire, de demander au bailleur le renouvellement du bail. Cependant, le preneur prend le risque de se voir opposer un refus de renouvellement de la part du bailleur. Ce refus est un droit du bailleur et s'accompagnera, généralement, d'une indemnité d'éviction au profit du locataire égale au préjudice subi par ce dernier en raison du refus.

Ainsi, dès qu'un immeuble ou un local est loué à usage commercial, industriel ou artisanal, le contrat y afférent confère *ipso facto* au preneur une « propriété commerciale incontournable et perpétuelle ».

Un droit de reprise est toutefois reconnu au bailleur. D'une part, le bailleur pourra exercer son droit de reprise sans payer d'indemnité d'éviction en cas de motifs graves et légitimes imputables au preneur, d'immeubles insalubres ou dangereux, de reprise pour habitation personnelle ou de reprise de locaux d'habitation accessoires aux locaux commerciaux. D'autre part, il pourra refuser le renouvellement avec paiement d'une indemnité d'éviction ou offre d'un local de remplacement pour construire ou reconstruire.

La formation Lexlearning « **Le refus de renouvellement du bail commercial : incidences** » fournit aux professionnels du droit un tour d'horizon complet du dispositif encadrant le droit au renouvellement du bail leur permettant de conseiller au mieux bailleurs et preneurs.

Objectifs

- Connaître avec précision le dispositif applicable au renouvellement du bail
- Anticiper et préparer le renouvellement du bail commercial
- Maîtriser les règles procédurales applicables en matière de renouvellement et de refus de renouvellement
- Identifier les points de négociation et les points de vigilance
- Adapter sa pratique aux intérêts de chaque partie

Programme

Le refus du bailleur de renouveler le bail commercial

Le droit du bailleur de refuser le renouvellement du bail commercial

Les modalités du refus du renouvellement du bail commercial

La forclusion du locataire formant une action en contestation du refus de renouvellement ou en paiement d'une indemnité d'éviction (régime antérieur à la loi LME du 4 août 2008)

Le droit du locataire à l'indemnité d'éviction en cas de non-renouvellement

L'indemnité d'éviction – généralités

L'information des acquéreurs de logements situés dans des résidences de tourisme de leur droit à une indemnité d'éviction

Les conditions du droit à l'indemnité d'éviction

La date de la détermination du montant de l'indemnité d'éviction

Le montant de l'indemnité d'éviction

L'appréciation de l'indemnité d'éviction par les juges

Le paiement de l'indemnité d'éviction

Le droit de reprise du bailleur

Le droit de reprise sans paiement de l'indemnité d'éviction

Les cas particuliers de droit de reprise

L'exercice frauduleux du droit de reprise du bailleur

Actualité : Covid-19 : sur quelques aspects de l'application des ordonnances « délais » aux baux commerciaux

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordant au travers de différents supports le refus de renouvellement du bail commercial : vidéo introductive, tests de positionnement, actualités du thème, synthèses des notions à retenir, analyses détaillées des textes et de la jurisprudence et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis.

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, notaires, huissiers de justice, juriste immobilier, sociétés foncières, professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, gestionnaires de baux).

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

LE CONTENTIEUX DU BAIL COMMERCIAL : QUELLE PROCÉDURE ?

Direction scientifique

Julien Prigent,
Avocat

Notions et questions abordées

Élément essentiel de l'activité économique, le bail commercial est l'objet d'un des contentieux les plus volumineux du droit des affaires. Bien que, comme tout contentieux, il soit soumis aux règles générales posées par le Code de procédure civile, de nombreuses dispositions spéciales lui sont applicables.

En premier lieu, les litiges portant sur un bail commercial soumis au statut se répartissent principalement entre quatre organes juridictionnels (le président du tribunal judiciaire, le tribunal judiciaire, le président du tribunal de commerce et le tribunal de commerce) en fonction de l'objet du litige. Des règles procédurales spéciales encadrent également les différentes actions intentées dans le cadre d'un bail commercial, notamment, en ce qui concerne la demande de révision du loyer en cours de bail ou en cas de désaccord sur son montant à l'occasion d'un renouvellement.

Enfin, les actions fondées sur une disposition du statut des baux commerciaux sont soumises en principe à une prescription spéciale biennale. Toutefois, l'ensemble des actions ne sont pas soumises à ce délai de prescription, la prescription de droit commun pouvant également avoir vocation à s'appliquer pour certains types d'actions.

La formation Lexlearning « **Le contentieux du bail commercial : quelle procédure ?** » fournit aux professionnels du droit confrontés à un contentieux né d'un bail commercial les clés de compréhension et les réflexes procéduraux essentiels pour conseiller leurs clients et agir en toute efficacité.

Objectifs

- Maîtriser les règles de procédure et les différents litiges à chaque étape de la vie du bail commercial
- Identifier la juridiction compétente
- Maîtriser les délais de prescription et leurs enjeux
- Savoir mettre en œuvre une action en matière de bail commercial

Programme

Les règles générales de compétence

Test de positionnement

Les règles générales de compétence en matière de litige né d'un contrat de bail
Quiz de validation

Les règles spéciales de compétence

Test de positionnement

Les règles spéciales de compétence en matière de litige né d'un bail commercial
Quiz de validation

La procédure en fixation du loyer

Test de positionnement

La procédure en fixation du loyer du bail commercial
Quiz de validation

Les délais encadrant les actions relatives au bail commercial

Test de positionnement

Les délais encadrant les actions relatives au bail commercial
Quiz de validation

Actualité : Covid-19 : sur quelques aspects de l'application des ordonnances « délais » aux baux commerciaux

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordant de manière exhaustive au travers de différents supports le contentieux du bail commercial : vidéo introductive, tests de positionnement, synthèses présentant les notions essentielles, analyses approfondies des textes et de la jurisprudence et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis.

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, notaires, huissiers, juristes immobilier, responsables contentieux, professionnels de l'immobilier (syndics de copropriété, sociétés foncières, gestionnaires de patrimoine immobilier...)

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.